

## **LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. Elle est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections. »

### ***Rapport annuel de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Janvier-décembre 2019**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 31 décembre 2019, au moins 545 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>PAGES</b>
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i> .....	6
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> .....	6
<i>I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR, DES MILITAIRES ET LA MILICE IMBONERAKURE</i> .....	6
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i> .....	6
<i>I.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i> .....	7
<i>I.3. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE</i> .....	8
<i>I.4. DES PERSONNES TORTUREES</i> .....	9
<i>I.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i> .....	9
<i>II. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS</i> .....	10
<i>III. FAITS SECURITAIRES</i> .....	10
<i>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....	12

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**CNDD-FDD** : *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CNL** : *Congrès National pour la Liberté*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**FRODEBU** : *Front pour la Démocratie au Burundi*

**MSD** : *Mouvement pour la Solidarité et le Développement*

**ONGE** : *Organisation Non Gouvernementale Etrangère*

**SNR** : *Service National de Renseignement*

**UPD** : *Union pour la Paix et le Développement*

**UPRONA** : *Union pour le Progrès National*

**VBG** : *Violence Basée sur le Genre*

## ***0. INTRODUCTION***

Ce rapport annuel 2019 est un condensé des rapports trimestriels. Au cours de cette année, les grandes tendances observées ont été notamment des cas d'allégations de violations du droit à la vie, des cas de tortures, des cas de violences basées sur le genre, des cas d'enlèvement et/ou de disparitions forcées, des cas d'arrestation et détentions arbitraires, des allégations des violations et des violations des droits économiques, sociaux et culturels, des cas d'intolérance politique, des cas de règlement de compte, cas de justice populaire et autres faits relevés.

Au cours de la période couverte par ce rapport, des allégations de violations, des violations et des atteintes aux droits de l'homme ont été enregistrées comme suit : au moins 371 personnes ont été tuées dont 185 retrouvées cadavres, 45 portées disparues, 62 victimes de VBG, 257 torturées et 1046 arrêtées arbitrairement.

Parmi ces victimes figurent 58 personnes tuées par des agents étatiques dont 13 cas [d'exécutions extrajudiciaires](#).

Au cours de cette année, la Ligue Iteka a enregistré 12 cas de réapparition parmi les personnes déjà déclarées disparues dans les rapports de l'organisation depuis 2015.

Parmi les victimes de ces violations, les femmes et les mineurs n'ont pas été épargnés. Au moins 51 femmes et 30 mineurs ont été tués, 3 mineurs enlevés, 13 femmes et 7 mineurs torturés, 27 femmes et 47 mineurs arrêtés arbitrairement.

Le phénomène de cadavres a continué à se manifester dans plusieurs endroits du pays et ce qui est très inquiétant dans la plupart des cas des autorités administratives à la base précipitent leur enterrement sans que des enquêtes ne soient menées.

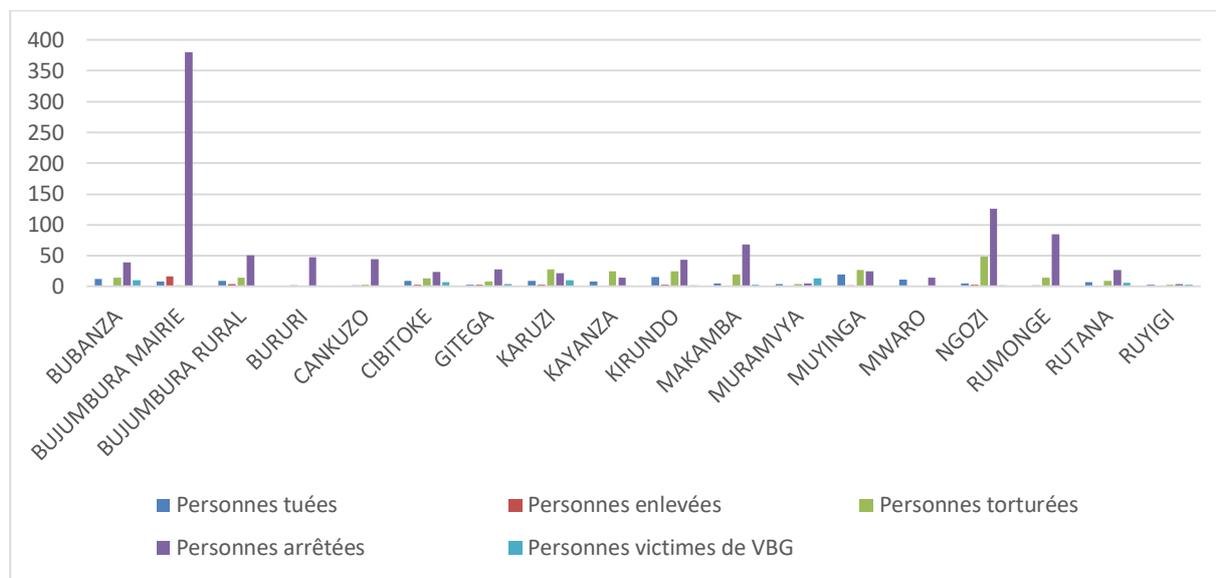
Des actes d'intolérance politique marqués notamment par des attaques et des affrontements entre des membres des partis CNDD-FDD et CNL ont été relevés au cours de cette année dans les différents coins du pays. Aussi, 40 permanences du parti CNL ont été soit souillées, vandalisées ou même démolies.

Les auteurs présumés de ces allégations des violations et des violations des droits humains sont en grande partie des jeunes de la milice Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers, des militaires et des administratifs à la base.

Les personnes les plus visées sont les présumés opposants du 3<sup>ème</sup> mandat du Président Pierre Nkurunziza en général et en particulier les membres des partis politiques de l'opposition entre autres ceux du parti CNL, UPD et UPRONA ainsi que des activistes de la société civile. Les allégations de ces violations ci-haut citées visent aussi certains membres du parti CNDD-FDD soupçonnés d'être contre les vœux de leur parti.

Ce rapport émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit de toute personne susceptible d'influer pour le changement de la situation précaire des droits de l'homme dans le pays.

**Fig. I : Graphique illustrant les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi au cours de l'année 2019**



Dans ce rapport, les principales allégations de violations, violations et atteintes aux droits de l'homme relevées par la Ligue Iteka sont notamment des cas de tueries, d'enlèvements, de tortures, d'arrestations arbitraires et de VBG.

Sur un total de 371 personnes tuées, la province Cibitoke vient en tête avec 55 cas, suivie de la province de Bujumbura Mairie avec 46 cas, de Kirundo avec 32 cas et Muyinga avec 29 cas.

Les principaux présumés auteurs de ces tueries sont des gens non identifiés avec 242 cas suivis des jeunes de la milice Imbonerakure et des policiers avec 24 cas chacun.

Sur un total de 45 cas de personnes enlevées, Bujumbura Mairie vient en tête avec 16 cas, suivie de la province Bujumbura rural avec 4 cas, puis les provinces Cibitoke, Gitega, Karuzi, Kirundo et Ngozi avec 3 cas chacune.

Sur un total de 45 cas d'enlèvement, les agents du SNR et des gens non identifiés sont des présumés auteurs de 16 cas chacun, des agents de la police et des militaires avec 5 cas chacun.

Dans ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 257 cas de tortures. Les provinces qui viennent en tête sont celles de Ngozi avec 48 cas, suivie de Karuzi avec 28 cas, de Muyinga avec 27 cas, de Kayanza et Kirundo avec 25 cas chacune.

Ces cas de torture ont été commis principalement par des membres de la milice Imbonerakure avec 187 cas, suivis des policiers avec 49 cas, des administratifs avec 13 cas et des agents du SNR avec 8 cas.

En outre, la Ligue Iteka a répertorié 62 cas de VBG. Les provinces qui viennent en tête sont celles de Muramvya avec 13 cas, suivie des provinces de Bubanza et Karuzi avec 10 cas chacune ainsi que la province de Cibitoke avec 7 cas.

Sur un total de 1046 cas d'arrestations arbitraires, la province de Bujumbura Mairie vient en tête avec 380 cas, suivie de Ngozi avec 126 cas, de Rumonge avec 85 cas, de Makamba avec 68 cas et de Bujumbura rural avec 51 cas.

Les principaux présumés auteurs sont des policiers avec 774 cas, suivis des membres de la milice Imbonerakure avec 94 cas, des agents du SNR avec 65 cas, des administratifs avec 64 cas et des militaires avec 49 cas.

## ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS, DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES***

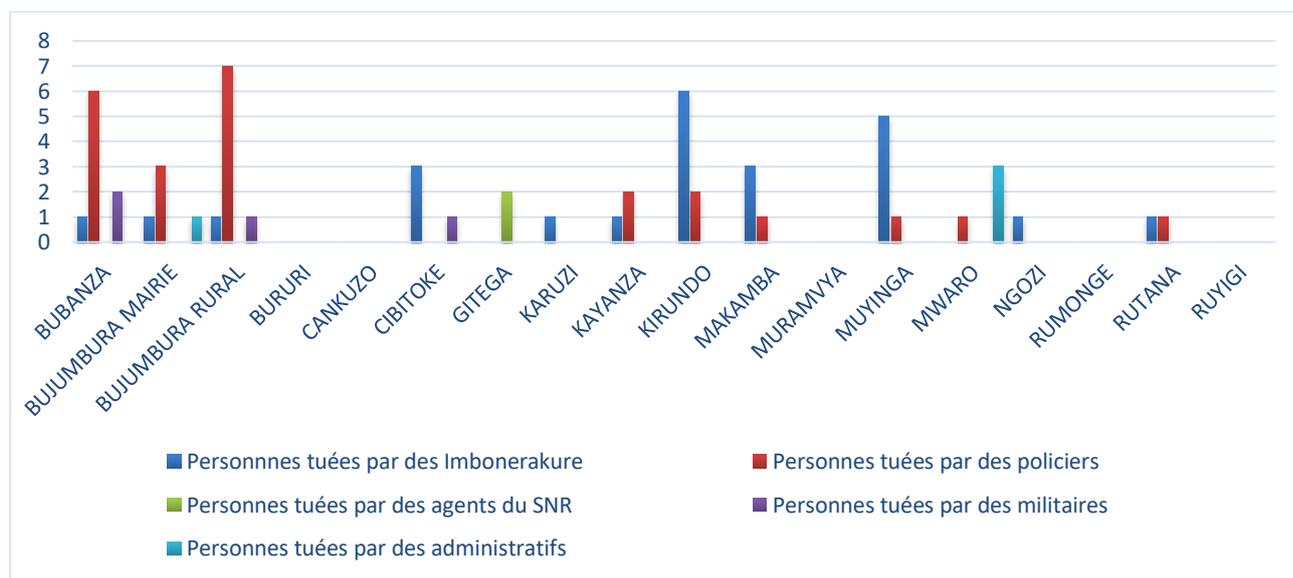
### ***I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

#### ***I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES POLICIERS, DES AGENTS DU SNR, DES MILITAIRES ET LA MILICE IMBONERAKURE***

Au cours de cette année 2019, la Ligue Iteka a relevé 58 cas de personnes tuées par des membres [des institutions étatiques](#), 24 tuées par des membres de la milice Imbonerakure, 24 tuées par des policiers, 4 tuées par des militaires, 4 personnes tuées par des administratifs et 2 personnes tuées par des agents du SNR.

Les provinces de Bubanza et de Bujumbura rural viennent en tête avec 9 cas chacune, suivies de Kirundo avec 8 cas, de Muyinga avec 6 cas et de Bujumbura Mairie avec 5 cas.

***Fig. II : Graphique illustrant des personnes tuées par des policiers, des agents du SNR, des militaires et des membres de la milice Imbonerakure au cours de l'année 2019***

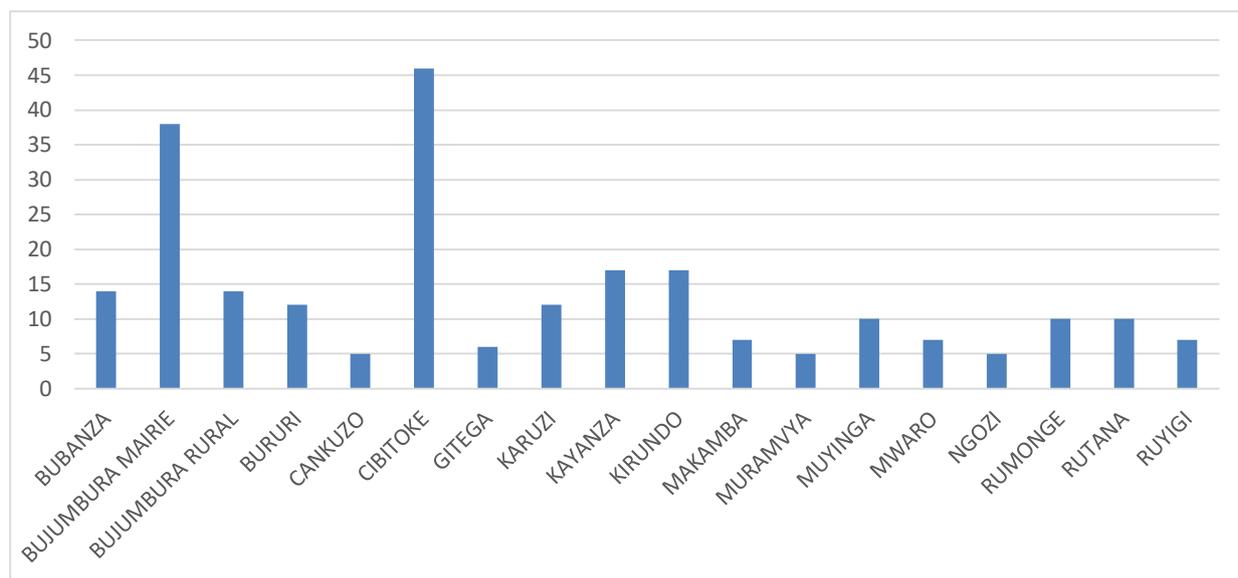


#### ***I.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES***

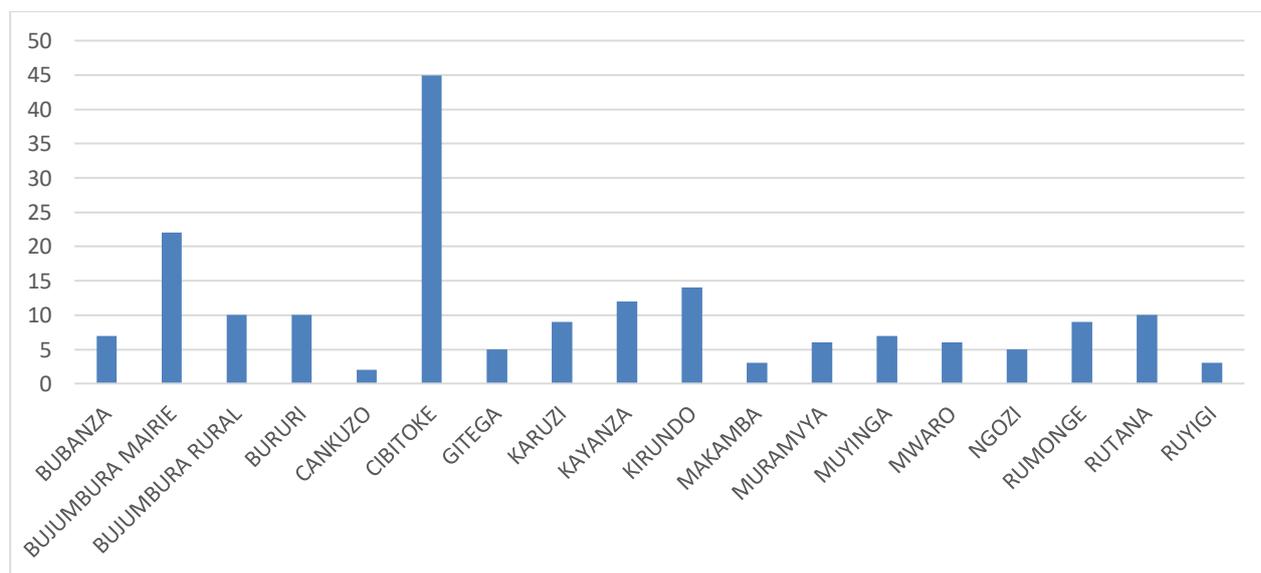
Au cours de l'année 2019, la Ligue Iteka a relevé 242 cas de personnes tuées par [des gens non identifiés](#). Les provinces les plus frappées sont Cibitoke avec 46 cas, Bujumbura Mairie avec 38 cas, Kayanza et Kirundo avec 17 cas chacune.

Parmi ces personnes tuées par des gens non identifiés, figurent 185 cadavres retrouvés dans la brousse, dans les rivières ou dans d'autres endroits et ces derniers présentaient des signes de torture.

**Fig. III : Graphique des personnes tuées par des gens non identifiés**



**Fig. IV : Graphique des cadavres retrouvés**



Comme le graphique ci-dessus le montre, les provinces les plus touchées par ce phénomène de cadavre sont Cibitoke avec 45 cas, Bujumbura Mairie avec 22 cas, Kirundo avec 14 cas et Kayanza avec 12 cas.

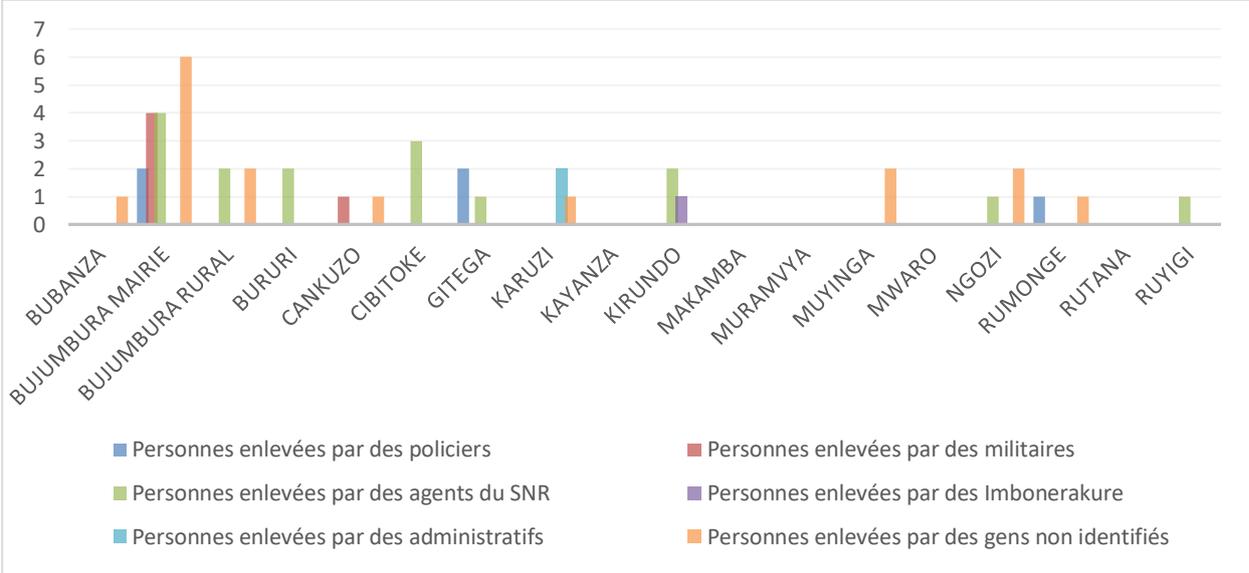
### **1.2. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES**

Au cours de cette période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a relevé 45 cas de personnes [enlevées et/ou portées disparues](#). Les provinces les plus touchées sont celles de Bujumbura Mairie avec 16 cas, de Bujumbura rural avec 4 cas, de Cibitoke, de Gitega, de Karuzi, de Kirundo et de Ngozi avec 3 cas chacune.

Ainsi, les victimes les plus visées par ces enlèvements sont les membres des partis politiques de l'opposition en l'occurrence ceux du parti CNL avec 9 cas et du parti MSD avec 4 cas.

Comme le graphique ci-dessous l'indique, les présumés auteurs les plus cités dans ces enlèvements sont des agents du SNR et des gens non identifiés avec 16 cas chacun, suivis des policiers et des militaires avec 5 cas chacun.

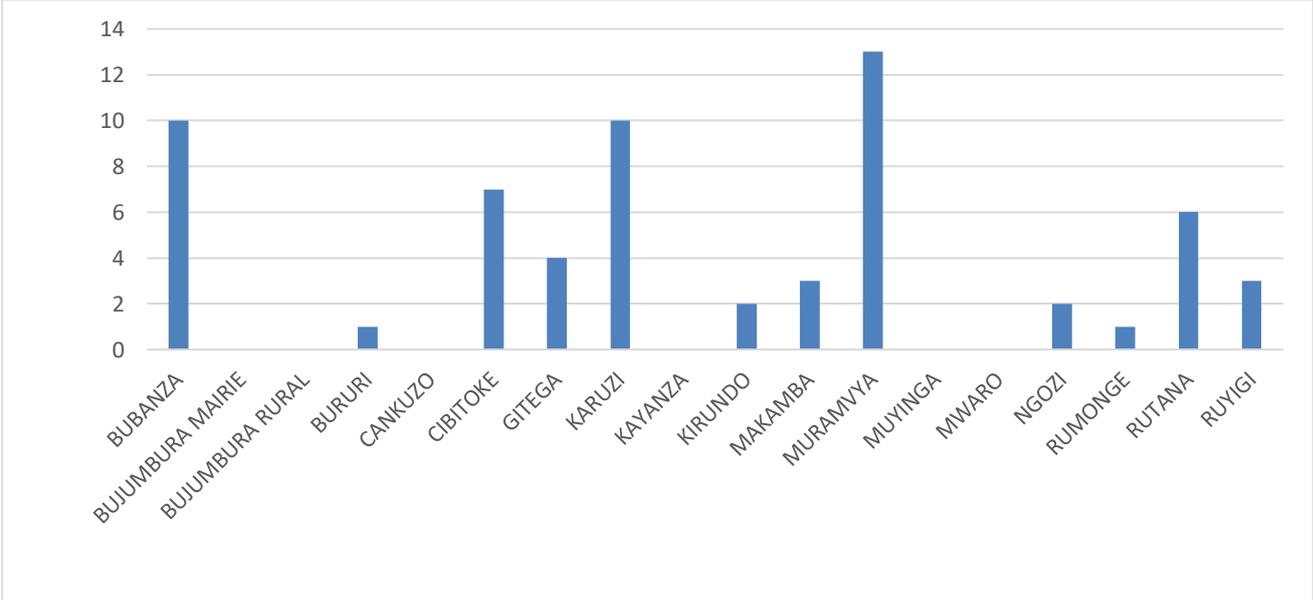
**Fig. V : Graphique des personnes enlevées et/ou portées disparues**



**I.3. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE**

La Ligue Iteka a relevé 62 cas [de violences basées sur le genre](#). La province de Muramvya vient en tête avec 13 cas, suivie de celles de Bubanza et de Karuzi avec 10 cas chacune, de Cibitoke avec 7 cas et de Rutana avec 6 cas comme le graphique ci-après le montre :

**Fig. VI : Graphique des violences basées sur le genre**

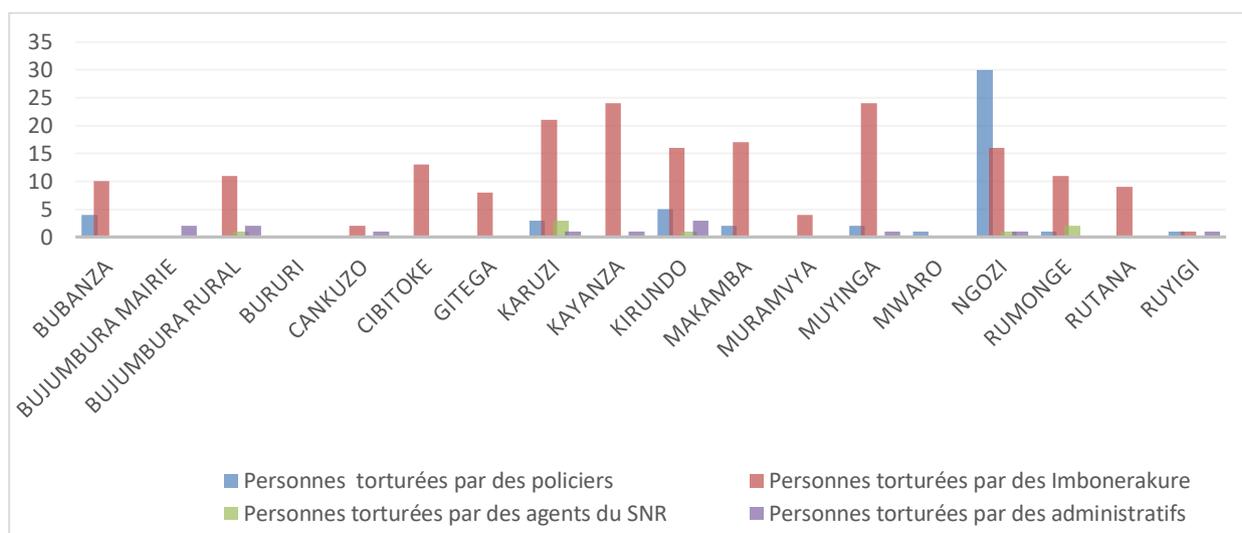


#### ***1.4. DES PERSONNES TORTUREES***

Dans ce rapport, 257 cas [de tortures](#) ont été enregistrés par la Ligue Iteka. La province de Ngozi vient en tête avec 48 cas, suivie de la province de Karuzi avec 28 cas, la province de Muyinga avec 27 cas, les provinces de Kayanza et Kirundo avec 25 cas chacune.

Les victimes les plus visées sont des membres des partis politiques de l'opposition en particulier ceux du parti CNL avec 132 cas. Certains membres du parti CNDD-FDD n'ont pas été aussi épargnés avec 17 cas. La plupart des présumés auteurs sont des membres de la milice Imbonerakure avec 187 cas suivis des policiers avec 49 cas sur 257 cas enregistrés comme l'illustre le graphique suivant :

**Fig. VII : Graphique des personnes torturées**

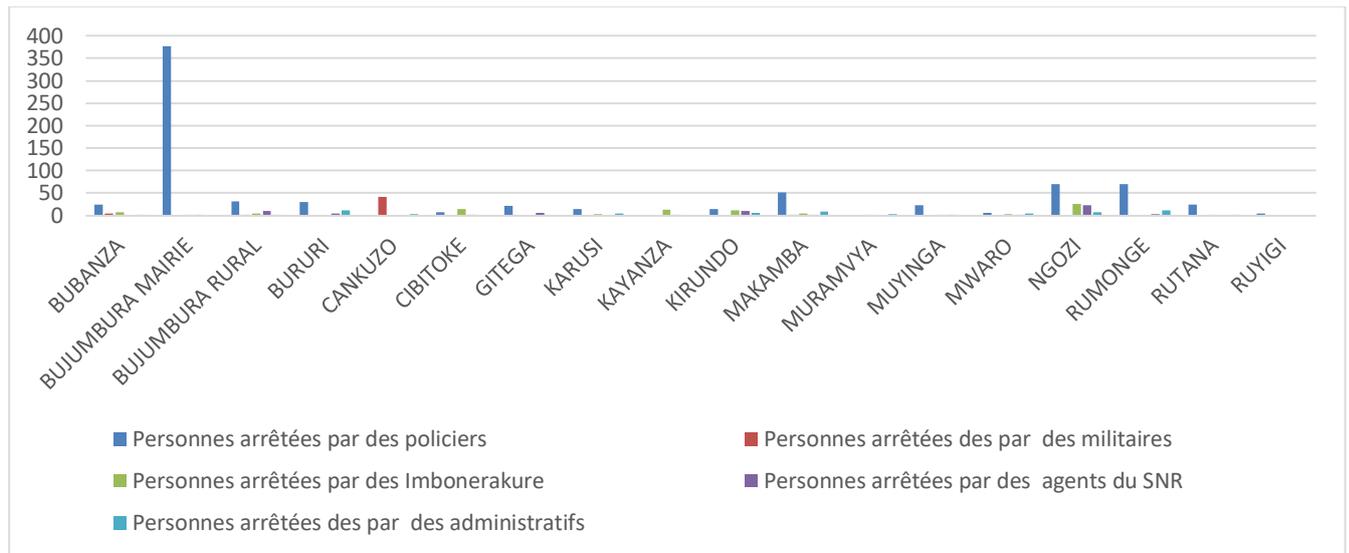


#### ***1.5. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT***

Au cours de cette année 2019, la Ligue Iteka a enregistré 1046 cas [d'arrestations arbitraires](#) dans différents coins du pays. Les auteurs de la plupart de ces arrestations sont des éléments de la police avec 774 cas, suivis des membres de la milice Imbonerakure avec 94 cas, des agents du SNR avec 65 cas, des administratifs à la base avec 64 cas et des militaires 49 cas. Les victimes les plus visées sont des membres des partis politiques de l'opposition à l'occurrence ceux du parti CNL avec 370 cas, suivis de l'UPD avec 13 cas, de l'UPRONA avec 10 cas, FRODEBU Nyakuri et CNDD-FDD avec 6 cas chacun.

Comme l'illustre le graphique ci-après, la Mairie de Bujumbura vient en tête avec 380 cas, suivie de Ngozi avec 126 cas et de Rumonge avec 85 cas.

**Fig.VIII : Graphique des personnes arrêtées**



## **II. ALLEGATIONS DES VIOLATIONS ET VIOLATIONS DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

Au cours de la période couverte par ce rapport, des violations des droits économiques, sociaux et culturels ont été relevées.

Ainsi, la plupart de ces violations étaient particulièrement liées aux contributions forcées pour les élections de 2020 même en milieu scolaire et l’interdiction d’exercer des activités économiques à certains membres des partis politiques de l’opposition par des autorités administratives à la base.

## **III. FAITS SECURITAIRES**

Dans cette partie, la Ligue Iteka a relevé 71 cas de personnes tuées suite [aux faits sécuritaires](#) dont 21 cas par règlement de compte et 5 personnes tuées suite à la justice populaire.

La Ligue Iteka a aussi relevé 84 cas de personnes blessées soit par l’explosion de grenades, soit par des attaques armées perpétrées par des gens non identifiés et affrontements entre des membres des partis politiques.

La Ligue Iteka a constaté une prolifération des armes légères et de petits calibres parmi la population à travers notamment des jets de grenade, l’explosion de grenades dans des familles et des écoles dans les mains des enfants, des armes retrouvées et des distributions des armes aux membres de la milice Imbonerakure.

Des entraînements paramilitaires, des actes d’intimidation, des marches manifestations, des fouilles perquisition intempestives, des rondes nocturnes par des membres de la milice Imbonerakure, des discours de haine et d’intimidation ont été observées dans tout le pays au cours de cette année 2019.

Des contributions forcées pour les élections de 2020 et pour la construction des infrastructures publiques ou du parti CNDD-FDD ont été également relevées.

Des actes d'intolérance politique manifestés notamment par des destructions des permanences des partis politiques et des affrontements entre des membres des partis politiques ont été rapportés dans certaines provinces du pays au cours de cette année.

Des plans du parti CNDD-FDD pour [traquer](#) et [éliminer](#) des membres des partis politiques de l'opposition et des prétendus opposants ont été relevés dans certaines provinces du pays.

## **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des cas d'exécution extra-judiciaire, d'assassinats ciblés, des tueries, d'enlèvements et/ou de disparitions forcées, de tortures, d'arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis politiques de l'opposition notamment ceux du CNL, UPRONA ainsi que ceux de la société civile sont signalés. Des cas de VBG ont également été rapportés.

Le phénomène de cadavres est inquiétant par son nombre élevé et l'enterrement précipité par des autorités administratives à la base sans que des enquêtes ne soient diligentées.

La Ligue Iteka a relevé des cas de violations des droits économiques, sociaux et culturels.

En outre, la Ligue Iteka a constaté une prolifération des armes légères et de petits calibres dans la population.

Des actes d'intimidation orchestrés par des membres de la milice Imbonerakure ont été observés dans tout le pays au cours de cette année 2019.

Des plans du parti CNDD-FDD pour traquer et éliminer des membres des partis politiques de l'opposition et des prétendus opposants ont été relevés dans certaines provinces du pays.

Des contributions forcées pour les différentes fins et des actes d'intolérance politique ont été également relevés au cours de cette période.

Vu la situation très préoccupante des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

### **A) Au Gouvernement du Burundi :**

- de se ressaisir et de garantir les droits et libertés publiques pour tous ;
- de libérer tous les prisonniers politiques et annuler tous les mandats d'arrêt émis à l'égard des membres des partis politiques de l'opposition et de la société civile ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous avant, pendant et après les élections de 2020 ;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi;
- de mener des enquêtes sur toutes les violations des droits de l'homme dans le pays et traduire les auteurs en justice.

### **B) Aux partis politiques :**

- de privilégier le dialogue pour l'intérêt de la population et cesser des enseignements propagandistes qui incitent à la haine;
- d'œuvrer pour la cohabitation pacifique des jeunes affiliés aux partis politiques.

**C) Aux partenaires techniques et financiers :**

- de s'impliquer pleinement dans cette phase délicate de préparation et de conduite des élections de 2020 pour le suivi et la tenue des élections inclusives, crédibles et transparentes ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

**D) A la CPI :**

- d'accélérer les enquêtes sur le Burundi et procéder aux inculpations qui s'imposent.

**E) A la population :**

- de rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute autre sollicitation dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.